
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 juin 2019 à 8 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Alain Vaillancourt, maire d'arrondissement suppléant
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
M. Benoit Turenne, secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Stéphane-Sophie Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 8 h 02.

CA19 22 0142

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Craig Sauvé
appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 - Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.04 - Période de questions et commentaires du public

M. Marcel Sévigny (Collectif 7 à nous): impact politique de la réglementation proposée

Monsieur demande si, suite à l'adoption en avril de la première version de la réglementation modifiée aujourd'hui par le projet de règlement, l'arrondissement sera en mesure d'avoir une meilleure position dans ses négociations avec les groupes Mach ou Samcon.

Le maire suppléant Vaillancourt, les conseillers Thiébaud et Sauvé répondent.

Question répondue sur place.

Monsieur demande également si la Ville de Montréal sera en mesure d'intervenir pour empêcher la construction d'immeubles d'habitation sur les lots 3 et 4.

Le conseiller Sauvé répond.

Question répondue sur place.

Monsieur demande ce que l'on entend par « terrain » dans la modification réglementaire proposée.

Le maire suppléant Vaillancourt répond.

Question répondue sur place.

10.04

CA19 22 0143

Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux usages temporaires événementiels (dossier 1194334001)

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux usages temporaires événementiels, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux usages temporaires événementiels.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 20 juin 2019, à 11 h 45, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 815, rue Bel-Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1194334001

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 8 h 20, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire suppléant déclare la séance levée.

Alain Vaillancourt
Maire d'arrondissement suppléant

Benoit Turenne
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2019.

Initiales Benoit Turenne